



PROCES-VERBAL N° 54/2024
SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DES SERVICES INDUSTRIELS DE TERRE SAINTE ET ENVIRONS (SITSE)
JEUDI 14 MARS 2024

Le Président du Conseil intercommunal, M. André Fiaux, ouvre la séance à 20h à la salle de conférence des SDIS à Founex et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Ordre du jour :

Administration et but principal, épuration (11 communes)

1. Appel.
2. Mutations (démissions-admissions-élections)
3. Assermentations.
4. Approbation du procès-verbal n° 53 du 09.11.2023.
5. Communications du bureau.
6. Communications du Comité de Direction.
7. Préavis n° 257/2024, relatif à une demande de crédit de CHF 220'000.- TTC pour la maintenance décennale des équipements de la STEP.
8. Divers et propositions individuelles.

1^{er} But optionnel, distribution d'eau potable (9 communes)

9. Préavis n° 258/2024, relatif à une demande de crédit de CHF 357'000.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression situées à la route de Founex sur le territoire de Coppet.
10. Préavis n° 260/2024, relatif à une demande de crédit de CHF 550'000.00 TTC pour le remplacement de deux conduites d'eau sous pression situées aux abords du chemin de la Grande Coudre à Founex, conjointement aux travaux de réfection et d'élargissement de la route ainsi que de la création d'un trottoir.
11. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Administration et 1^{er} but principal : épuration (11 communes)

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. Sur 60 membres convoqués et 8 membres remplaçants, 46 conseillers et conseillères sont présents.

- 20 membres sont excusés.
- 2 conseillers ne sont pas excusés. MM. Owen David, Mies et Pelichet Jacques, Crans.

Tous les membres du Comité de direction sont présents.

Le quorum étant atteint et toutes les communes représentées, le Conseil peut valablement siéger.

2. Mutations/Démissions

M. André Fiaux annonce :

1. Démissions

- **M. VOLPI Moreno** représentant la commune de Chavannes-des-Bois à la délégation fixe, qui est également membre à la commission de Gestion.
- **M. ALLENBACH Georges** représentant la commune de Founex à la délégation variable, qui est également membre à la commission des Finances.

2. Admissions

- **Mme ALMA Rita** représentant la commune de Chavannes-des-Bois à la délégation fixe
- **Mme MULLER Caroline** représentant la commune de Founex à la délégation variable.
- **M. MÜLLER Silvio** représentant la commune de Founex à la délégation variable.

3. Elections

- **Mme ALMA Rita de la commune de Chavannes-des-Bois est élue à la commission de gestion pour remplacer M. VOLPI Moreno.**

Nous remercions les conseillers et conseillères représentant la commune de Founex de bien vouloir désigner à la prochaine séance la personne qui remplacera M. Georges Allenbach à la commission des finances SITSE.

3. Assermentation

M. Fiaux procède à l'assermentation dans les règles des personnes suivantes :

Conseil intercommunal :

- **Madame ALMA Rita** de la commune de Chavannes-des-Bois, à la délégation fixe.
- **Monsieur STAHL Ernesto** de la commune de Commugny à la délégation variable.
- **Madame MULLER Caroline** de la commune de Founex à la délégation variable.
- **Monsieur MÜLLER Silvio** de la commune de Founex à la délégation variable.
- **Monsieur DIVIA Michael** de la commune de Founex remplaçant à la délégation variable.
- **Monsieur DYDAC Stefan** de la commune de Bogis-Bossey remplaçant à la délégation variable.

4. Approbation du procès-verbal n° 53 du 09.11.2023

Ce procès-verbal n'est pas lu, les conseillers l'ayant reçu par courriel ou courrier.

Il est accepté tel que présenté avec 4 abstentions.

5. Communications du bureau

M. André Fiaux annonce les dates des séances prévues en 2024, pour les commissions et le conseil intercommunal :

- Commissions :
 - 18.04.2024 à 20h00 (divers préavis)**
 - 16.05.2024 à 20h00 (divers préavis et comptes 2023)**
 - 10.10.2024 à 20h00 (divers préavis et budget 2025)**
- Conseil intercommunal :
 - 06.06.2024 à 20h00 (divers préavis et comptes 2023)**
 - 07.11.2024 à 20h00 (divers préavis et budget 2025)**

Toutes ces séances feront obligatoirement l'objet d'une convocation par mail ou par courrier.

6. Communication du Comité de direction

La parole est donnée au Président du Codir, M. Claude Hilfiker, qui souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie du bon accueil qu'ils réserveront aux 3 préavis présentés ce soir, à savoir la maintenance décennale des équipements de la STEP et le remplacement de 2 conduites d'eau sous pression.

D'autre part, il annonce le retrait du préavis 259/2024 par le Codir relatif à une demande de crédit de CHF 555'000.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située au chemin Vy-des-Mores à Commugny, conjointement aux travaux de réfection de la route et du trottoir par la commune. En effet, le préavis a suscité auprès de la commission de vives discussions, notamment en raison de son âge (40 ans) et par conséquent, sur le bienfondé de la remplacer.

Le Comité se penchera donc sur une autre solution, après avoir lancé de nouvelles analyses, sur l'état de la conduite, laquelle se portera plutôt sur ses points faibles notamment au niveau des connexions, des branchements, des vannes de concession, etc., et dans le but aussi de ne pas entraver la pérennité du projet communal.

Personnel

Les SITSE ont engagé le 01.12.2023, Mme Viviane PROZ, domiciliée à Gland, en qualité d'assistante administrative avec un taux d'activité de 50 %.

7. Préavis n° 257/2024, relatif à une demande de crédit de CHF 220'000. -- TTC pour la maintenance décennale des équipements de la STEP

La station d'épuration (STEP) a été mise en service en 2014. Pour assurer le bon fonctionnement des procédés d'épuration, divers équipements techniques sont à remplacer au bout de 10 ans d'exploitation. Il s'agit :

- Remplacer les vis et tamis du strainpress.
- Remplacer les aérateurs des biologies. Il convient de noter que grâce aux contrôles et entretiens réguliers faits par l'équipe d'exploitation, les aérateurs biologiques, 710 au total, ont pu perdurer quasiment le double de leur durée de vie préconisée par le fournisseur.
- Assainir la fosse eaux usées de la STEP. Il est à relever que la fosse « eaux usées » reçoit les eaux usées de ses toilettes, de ses douches, de ses lavabos, de ses eaux de rinçage et de vidanges de certains équipements et bâches et en particulier l'eau de rinçage de la tour de lavage de l'air vicié, qui est acide. Ceci a donc détérioré le béton et les équipements électromécaniques de pompage de cette fosse. Une couche de résine sera appliquée pour la protéger dans le futur.
- Remplacer rapidement les corps de pompe de la station de pompage de Coppet 2. Il faut savoir que les volutes des pompes de la station de pompage de Coppet 2 sont percées par l'abrasion due au sable et au limon présents dans ces eaux usées.

Concernant la station de pompage de Coppet, qui constitue un appareillage stratégique, par lequel transite 80% des eaux usées traitées par les SITSE, la commission des finances recommande à terme de prévoir une stratégie de pièces de rechange pour éviter des risques financiers liés à une panne importante.

Le montant final de ces travaux sera amorti sur une durée maximale de 10 ans.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Cédric Aeschlimann de la commune de Crans et celle du rapport rédigé par la commission des travaux est lue par M. Antoine Dändliker de la commune de La Rippe.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 257/2024 susmentionné est accepté à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles pour le but principal

Rien à signaler.

1^{er} but optionnel, distribution d'eau potable (9 communes)

9. Préavis n° 258/2024, relatif à une demande de crédit de CHF 357'000. —TTC pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à la route de Founex sur le territoire de Coppet

Le projet est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Dans le cadre de nouvelles constructions privées à Coppet, la Romande Energie compte entreprendre un projet de remplacement de liaisons électriques et la création d'un nouveau bouclage électrique.

Les travaux de la Romande Energie représentent une opportunité pour réaliser un projet commun, afin de mettre à jour les services concernés en réduisant les coûts d'investissements.

Le projet prévoit le remplacement de la conduite en fonte ductile, posée dans les années 60, par une nouvelle conduite d'eau sous pression en PE HD 160/141.0 PN 10 sur une longueur de 315 mètres. Sur le plan de l'appareillage, des jeux de vannes ont été prévus aux endroits stratégiques, et toutes les prises privées situées sur l'artère seront remplacées par de nouvelles prises.

Il convient de préciser que, lors de la dernière fuite en décembre 2023, cette conduite était totalement rouillée et tombait en morceaux au moment de la sortir. De plus, cette dernière ayant été rénovée dans sa quasi-totalité ces dernières années, il était donc judicieux de poursuivre son renouvellement entièrement.

A noter que le PDDE 2019 prévoyait un remplacement de la conduite dans le secteur par une conduite d'un calibre supérieur à ce qui est prévu. Toutefois, avec l'élaboration du nouveau PDDE et l'intégration du nouveau projet de distribution d'eau au Mont Mourex en France, ainsi que le maillage de la partie aval du réseau, un tel investissement ne semble plus d'actualité. Une discussion avec l'ECA et le canton doit encore avoir lieu pour confirmer cela. Notons également que le remplacement des conduites d'eau potable, fait toujours l'objet d'une demande de subvention à l'ECA, qui nous est octroyée en fin de chantier sur le coût réel des travaux.

Le montant final de ces travaux sera amorti sur une durée maximale de 60 ans.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Claus Hässig de la commune de Tannay et celui de la commission des travaux est lue par M. Fabien Van Beneden de la commune de Commugny.

La discussion est ouverte :

M. Christian Lowe de la commune de Commugny : Quelle sera la méthodologie appliquée par les SITSE, pour déterminer les nouvelles durées d'amortissements, en raison du nouveau règlement sur la comptabilité des communes qui est complètement revu ?

M. Claude Hilfiker : Concernant ces 3 préavis, nous allons adopter la règle habituelle, qui nous est apparue plus rationnelle. A partir du prochain conseil, nous appliquerons, sur les prochains préavis, l'amortissement selon les nouvelles règles MCH2.

M. Stefan Breugelmans : Par rapport à la durée de l'amortissement des conduites, il précise qu'une modification s'effectuera, pour les prochains préavis, sur la suppression du mot maximal, puisque les durées seront remplacées par des durées fixe spécifiques à chaque actif. Concernant le projet qui nous occupe, 60 ans correspond déjà à la règle MCH2, puisqu'auparavant pour un tel projet la durée d'amortissement était de 30 ans.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 258/2024 susmentionné est accepté avec une abstention.

10. Préavis n° 260/2024, relatif à une demande de crédit de CHF 550'000.- TTC pour le remplacement de deux conduites d'eau sous pression situées aux abords du chemin de la Grande Coudre sur le territoire de Founex, conjointement aux travaux de réfection et d'élargissement de la route ainsi que de la création d'un trottoir

M. Stefan Breugelmans, présente le projet.

La Municipalité de Founex et l'Ecole internationale prévoient, pour l'été 2024, des travaux de réaménagement du chemin de Balessert, chemin de la Grande Coudre et chemin de la Ferme. Ces travaux représentent une opportunité pour réaliser un projet commun, et ainsi réduire les coûts d'investissements.

Les SITSE se sont donc penchés sur l'analyse du secteur et ont identifié que les conduites d'eau sous pression posées dans les années 60 arrivent en fin de vie et sont susceptibles de poser des problèmes à l'avenir. Ces conduites seront changées par opportunités et par tronçons.

La 1^{ère} conduite, d'un DN 200 en fonte, provient directement du réservoir des Battantes à La Rippe et permet d'alimenter en eau les réservoirs de Balessert depuis les sources du Jura. En outre, en cas de manque d'eau sur les communes du haut, cette conduite permet également d'alimenter le réseau supérieur à travers 4 pompes des réservoirs de Balessert.

La 2^{ème} conduite en acier, d'un DN 200, sert quant à elle à alimenter en eau le secteur situé du côté Founex-village.

Ces conduites seront subventionnées par l'ECA à hauteur de 10.6 % des coûts réels du projet.

Le projet prévoit le remplacement des deux conduites existantes sous le futur domaine public de la commune de Founex :

- La conduite en acier sera remplacée par une nouvelle conduite en PE 225/198.2, PN10 d'une longueur de 328 m.
- La conduite en fonte sera remplacée par une conduite PE 250/220.4, PN10 sur une longueur de 328 m.

Le montant final de ces travaux sera amorti sur une durée maximale de 60 ans.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Claus Hässig de la commune de Tannay et celle de la commission des travaux est lue par Mme Sandrine Cuenot Bottari.

La discussion est ouverte :

M. Hien Dao de la commune de Crassier : De quelle manière seront répartis les coûts de génie civil entre la commune et les SITSE ?

M. Stefan Breugelmans : Le revêtement bituminé sera à la charge de la commune et tous les travaux en souterrain (creuse, changement de conduites) ou plus-value liée à la pose des conduites à la charge des SITSE. La clé de répartition se fera sur le montant des travaux respectifs.

M. Christian Lowe de la commune de Commugny : Avez-vous prévu de déplacer les conduites, dont l'une est actuellement sous la route, en les posant ensemble sous un sol meuble, facile à travailler, que sous un sol dur (bitumeux) ?

M. Stefan Breugelmans : A ce propos, une étude pour l'optimisation des coûts est encore en cours. Actuellement, il est prévu de les poser sous le trottoir (côté lac) de la route. Cependant, nous espérons pouvoir les poser côté Jura de la route, sous la banquette du terrain agricole. Mais pour cela, il nous faut encore l'autorisation du canton.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 260/2024 susmentionné est accepté à l'unanimité.

11. Divers et propositions individuelles pour le 1^{er} but optionnel « eau potable »

Rien à signaler.

M. André Fiaux clôt la séance à 21h47, et invite les conseillers et conseillères à partager le verre de l'amitié.

Pour le Conseil intercommunal des SITSE :
Le Président : La secrétaire

André Fiaux

Corinne Camilo



Founex, le 22.05.2024/cc

